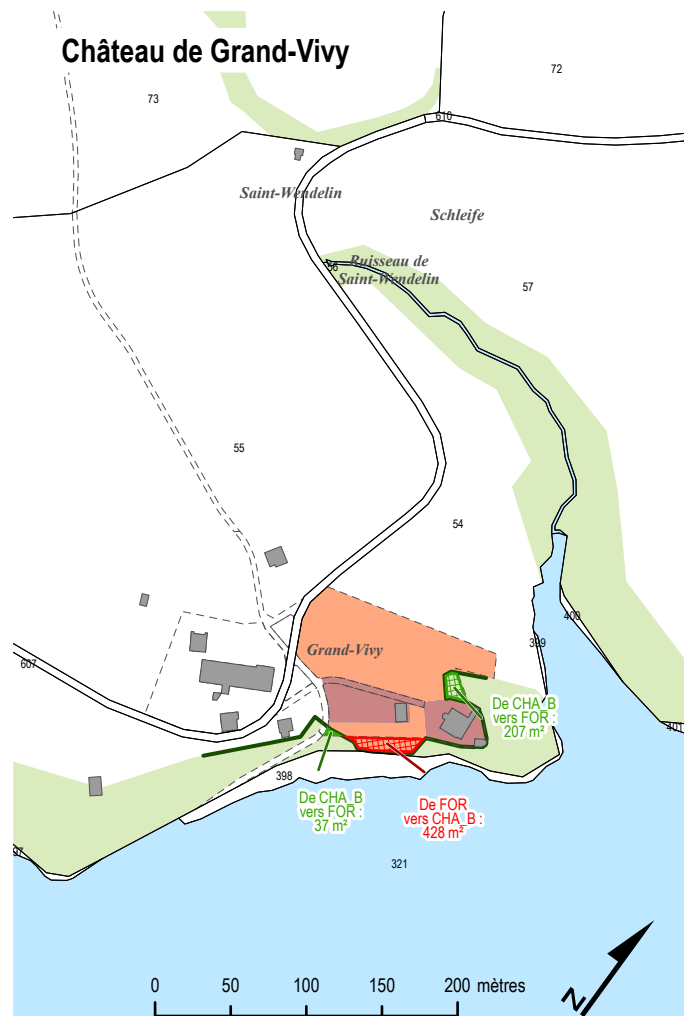
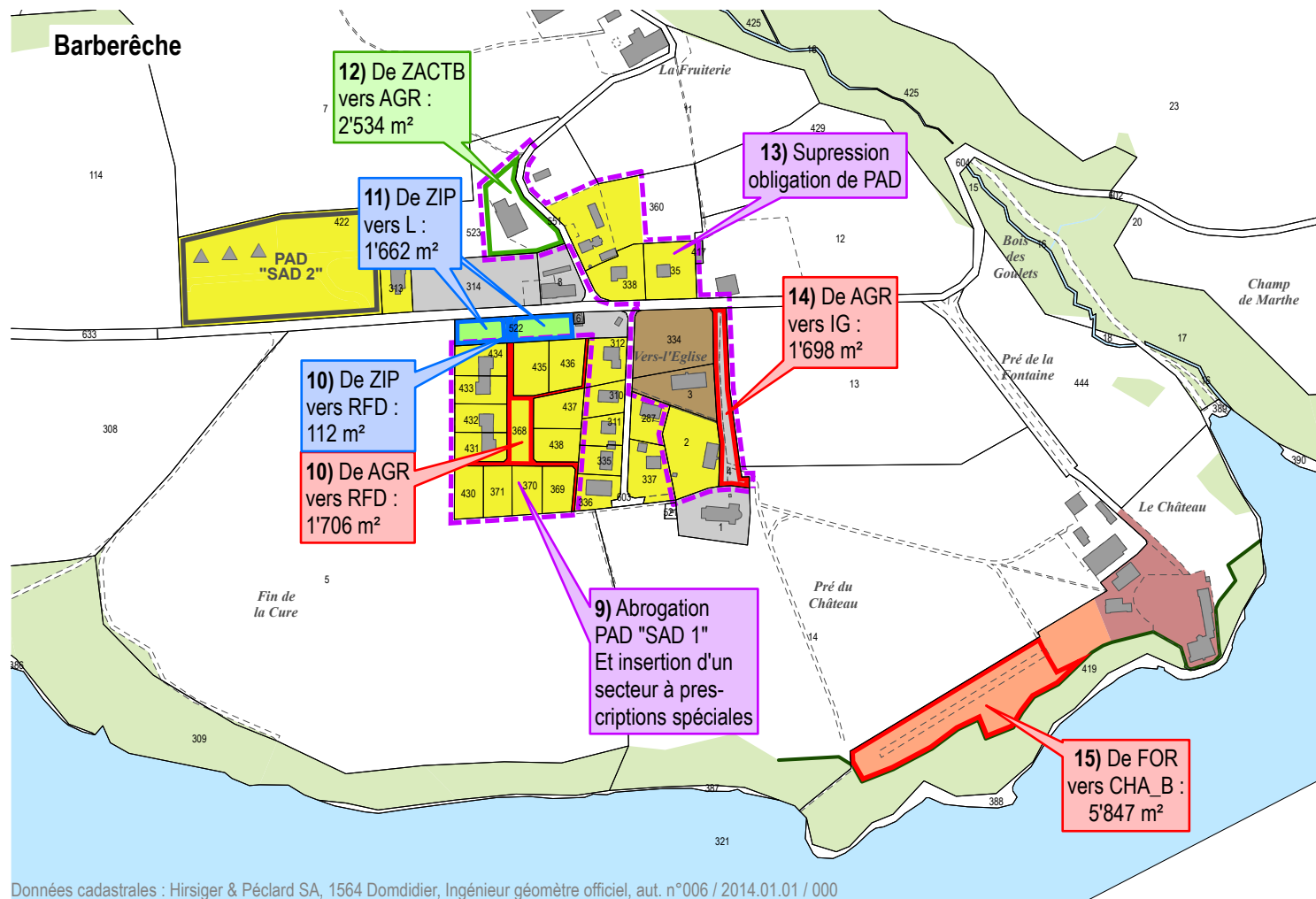
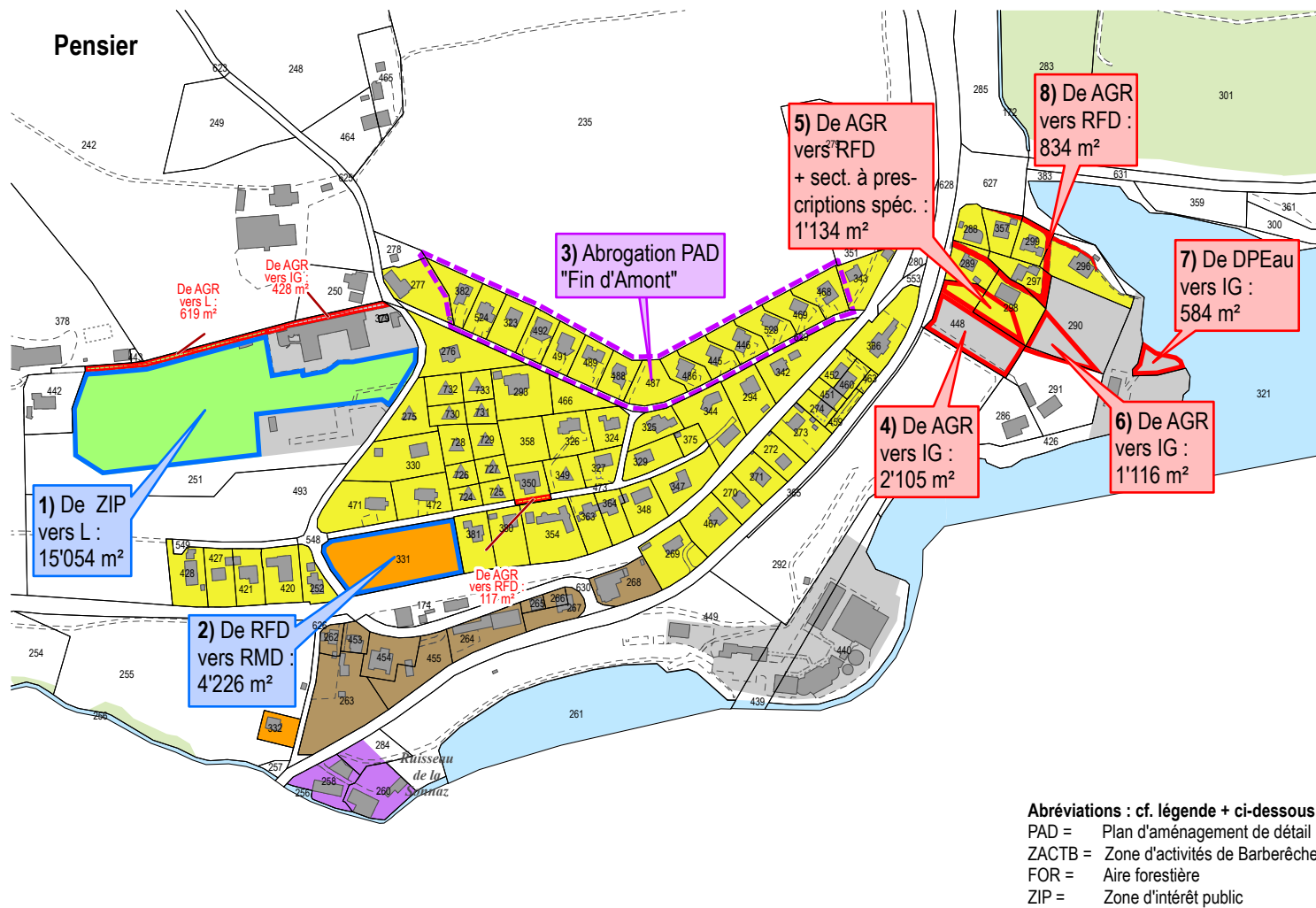




Commune de Courtepin, secteur Barberèche
Révision du plan d'aménagement local (PAL)

Plan des modifications

Dossier final d'approbation

28 septembre 2018

Echelle 1:5'000

Légende

Eléments du plan d'affectation des zones

- Zone centre (ZC)
- Zone résidentielle à moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle à faible densité (RFD)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone de protection du château (CHA); secteur
- Zone de protection du château (CHA); secteur B
- Zone libre (L)
- Aire forestière (FOR)
- Constatation de la nature forestière
- Lac (> domaine public des eaux DPEau)

Modifications principales

Expliquées individuellement au rapport

- Mise en zone à bâtir (15'024 m², 9'177 m² sans zone CHA*)
- Déclassement en zone agricole (2'534 m², 2'534 m² sans zone CHA*)
- Changement d'affectation
- Modification de prescriptions superposées

Adaptations mineures

Expliquées collectivement au rapport

- Mise en zone à bâtir (1'592 m², 1'164 m² sans zone CHA*)
- Déclassement en zone agricole (244 m², 0 m² sans CHA*)

* "sans zone CHA" : précisé car zone de protection du château (CHA) ne compte pas dans le calcul du moratoire fédéral sur la zone à bâtir, puisqu'il s'agit d'une zone de protection (art. 17 LAT) et non d'une zone à bâtir traditionnelle (art. 15 LAT)

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Mandat : 1345 / st
Document : 3_Barbereche_PAZ_Modif.mxd
Format : A3